



PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 18 mars 2021

Délibération PNMGR_del_cdg_2021_03_approb programme action 2021_

Adoption du programme d'action 2021

Le conseil de gestion,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 à L334-5 et R334-31 à R334-35 ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n° 2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2018-01 du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Délibère :

Article 1 :

Le programme d'action 2021 du Parc naturel marin des Glorieuses ci-annexé est adopté.

Article 2 :

Le programme d'action 2021 validé sera complété par échanges de courriers électroniques entre les acteurs. Ces compléments seront soumis à la validation du Conseil de gestion par voie électronique dans les meilleurs délais.

Article 3 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin des Glorieuses

Bernard CRESSENS



Programme d'actions 2021 pour adoption par le conseil de gestion du 18/03/2021

La création de la Réserve naturelle nationale (RNN) des Glorieuses entraînera la disparition du Parc naturel marin des Glorieuses en 2021. Dans l'attente le programme d'actions du Parc 2021 prévoit le maintien des actions en cours depuis plusieurs années, un renforcement des liens de travail entre les équipes du Parc et celles des TAAF et un renforcement de la coopération et de la coordination avec le Parc naturel marin de Mayotte.

Orientation 1

Protéger le patrimoine naturel, particulièrement les récifs coralliens et écosystèmes associés, les tortues et les mammifères marins, notamment par une surveillance maritime adaptée aux enjeux et par la sensibilisation des acteurs et des usagers

Au regard de l'état initial du patrimoine naturel aux Glorieuses et des activités recensées sur le territoire du Parc, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses sont définies dans le plan de gestion de manière à :

- Préserver les habitats, pour garantir les fonctions biologiques indispensables à la survie des espèces qui fréquentent le Parc (reproduction, repos, refuge, alimentation, déplacement, etc.)
- Préserver les espèces protégées, emblématiques, rares ou menacées
- Sensibiliser et former les acteurs et usagers
- Développer un réseau de surveillance efficace et adapté aux particularités du territoire du Parc.

Projet n°1 : Surveillance aux Glorieuses

Le plan de gestion du Parc prévoit le renforcement de la surveillance des activités exercées aux Glorieuses, en particulier la pêche illicite. La surveillance des pêches reste une des prérogatives de l'Action de l'Etat en Mer (AEM), qui exerce cette mission tout au long de l'année grâce aux navires de la Marine nationale, aux CASA de l'Armée de l'air, au détachement permanent de la Légion et au navire OSIRIS II des Affaires maritimes.

Orientation 2

Faire des eaux des Glorieuses un espace d'excellence en matière de pêche durable

Au regard des données disponibles sur les ressources halieutiques et les activités de pêche sur le territoire du Parc, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses définies dans le plan de gestion visent à :

- Exploiter durablement les peuplements des espèces commerciales sur les bancs du Geysier et de la Cordelière
- Promouvoir une pêche durable exemplaire des ressources pélagiques.

Projet n°2 : Suivi de la pêche hauturière dans la ZEE Glorieuses

Les navires de pêche autorisés par les TAAF à pêcher dans le Parc seront suivis en temps réel par le Centre national de surveillance des pêches.

Dans le cadre du programme d'Observateurs de pêche embarqués (OBSPEC), les TAAF disposent de données fines sur les activités de pêche à la senne réalisées dans les îles Eparses.

Orientation 3

Faire de cet espace un lieu privilégié d'observation scientifique de la biodiversité marine du canal du Mozambique pouvant intégrer des observatoires pour contribuer à l'amélioration des connaissances

Les connaissances sur le Parc sont toutes issues des missions scientifiques mais sont encore lacunaires et les inventaires ne sont pas exhaustifs. De nombreux taxons et habitats n'ont ainsi fait l'objet que de très peu d'études. Le plan de gestion considère que l'accent doit donc être mis sur la connaissance et le suivi des espèces et des habitats méconnus afin d'assurer leur conservation. Ainsi, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses visent à :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation
- Contribuer à la mise en place d'un observatoire « Glorieuses ».

Projet n°3 : Suivre l'état de santé des récifs et les lagons

Si les conditions sanitaires le permettent, une mission de suivi de l'état des lagons et des récifs éloignés aux Glorieuses (Geysier, Glorieuses) et à Mayotte (Zélée) sera organisée au deuxième semestre 2021 avec le Parc naturel marin de Mayotte. Pour permettre la comparaison à l'échelle du Canal du Mozambique, les suivis scientifiques réalisés pendant cette mission seront standardisés et communs à de ceux utilisés dans le Parc naturel marin de Mayotte.

Projet n°4 : Observatoire des déchets marins

L'Observatoire des déchets marins est désormais animé par les TAAF, notamment par l'action d'un agent permanent installé sur Grande Glorieuse. Les agents du Parc demeureront à la disposition des agents des TAAF pour assurer la continuité de cet Observatoire, véritable témoin de la dynamique des déchets dans le nord du canal du Mozambique.

Projet n°5 : Etudier les mammifères marins et les pressions sonores

Le Parc devrait s'intégrer au programme QWIO animé par la Wildlife Conservation Society sur les menaces à la faune marine causées par le bruit sous-marin anthropique et la navigation dans la région. Ce programme s'intègre dans le « *Plan d'actions pour la protection des cétacés* » initié en Comité ministériel de la mer en 2018. Il concerne notamment l'action 2.3. « *Réduire l'impact des émissions sonores sous-marines d'origine anthropique sur les cétacés* » et l'action 3.2. « *Renforcer la coopération à l'échelon régional* ».

Dans ce cadre, un appareil de surveillance acoustique passive (passive acoustic monitoring ou PAM) devrait être installé dans le Parc fin 2021 ou début 2022 et recueillir des données a minima jusqu'en 2024. Les données recueillies seront mutualisées avec les données identiques recueillies par les autres PAM qui seront installés dans l'océan Indien par le programme.

En parallèle les données issues du Système d'identification automatique des navires (SIA ou AIS) dans le sud-ouest de l'océan Indien, auquel appartient le Parc naturel marin des Glorieuses, seront analysées par le programme pour y caractériser le trafic maritime et estimer les émissions sonores sous-marines d'origine anthropique.

Le croisement de ces deux types de données devrait nous aider ensuite à mieux réfléchir aux mesures de gestion qui pourraient s'avérer utiles dans le Canal du Mozambique et dans le Parc.

Orientation 4

Encadrer les pratiques touristiques et accompagner le développement d'un écotourisme respectant le caractère préservé de cet espace

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses visent à :

- Encadrer les activités de loisir et de tourisme dans le périmètre du Parc
- Inscrire les acteurs et usagers dans une démarche éco-responsable.

La fréquentation touristique des Glorieuses est actuellement marginale et/ou illégale. Aucun projet n'est spécifique n'est dédié à cette orientation en 2020.

Les missions de surveillance présentées à l'orientation 1 pourront concerner, le cas échéant des opérateurs touristiques ou plaisanciers qui seraient en infraction dans le périmètre du Parc.

Gouvernance

Les objectifs définis par le plan de gestion en matière de gouvernance visent à :

- Assurer le bon fonctionnement des instances de décision et l'efficacité des processus de concertation
- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion
- Assurer la cohérence et la lisibilité des outils de gestion du milieu marin.

Projet n°6 : Fonctionnement du conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc est composé de membres basés en métropole, à La Réunion, à Mayotte, voire à l'étranger. Compte tenu de la pandémie, en 2021, le conseil de gestion devrait se tenir en visioconférence.

Projet n°7 : Valorisation des résultats 10^{ième} FED

Les différents projets et actions du 10^{ième} Fonds Européen de Développement (FED) régional océan Indien qui a associé le Conseil départemental de Mayotte, les TAAF et l'Agence Française de Développement seront valorisés début 2021. Une exposition grand public sous format physique (panneaux) et numérique sera présentée à Mayotte, au siège des TAAF (Saint Pierre - Réunion et Paris) et sur les îles Eparses. Trois vidéos de vulgarisation des projets scientifiques (SIREME, EPICURE et BIOMAGLO) et une vidéo du cadre général du 10^{ème} FED OI seront également diffusées sur les réseaux sociaux et disponibles sur le site des TAAF.